

1
C

Rapport du Commissaire Enquêteur

Demande d'autorisation pour l'exploitation des installations de combustion et régularisation de la situation administrative du Groupe hospitalier public du sud de l'Oise pour son l'établissement de Creil

Enquête Publique du 6 juin 2013 au 6 juillet 2013

I. Présentation de l'Enquête Publique

I.1. Organisation de l'enquête publique :

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, du décret 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement et vu l'avis de l'autorité environnementale, Monsieur le Préfet de l'Oise a demandé la désignation d'un commissaire enquêteur et d'un suppléant en vue de procéder à une enquête publique le 9 avril 2013 au Président du Tribunal Administratif d' Amiens .

Par décision en date du 29 avril 2013, Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Amiens a désigné en qualité de Commissaire Enquêteur pour conduire cette enquête M. Claude Miqueu et en qualité de suppléant M. Georges Vanquelef.

Par arrêté du 3 mai 2013, Monsieur le Préfet de l'Oise a ordonné la mise à l'enquête publique de la demande présentée par le Groupe Hospitalier du Sud de l'Oise pour son établissement sur le territoire de la commune de Creil et a fixé les dates d'enquête publique du 6 juin 2013 eu 6 juillet 2013 .

I.2. Historique

Le projet d'extension et de restructuration de l'hôpital de Creil a été déposé en mai 2006 et a obtenu une autorisation d'exploiter en octobre 2007 ; seule la phase 1 de ce projet a été réalisée. De plus, le centre hospitalier de Senlis ayant rejoint le centre hospitalier de Creil, une régularisation devenait nécessaire.

I.3. Présentation du Projet

Le Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise (GHPSO) fait l'objet d'une opération d'extension et de restructuration qui inclut un nouveau bâtiment pour la cuisine et l'extension du bâtiment d'hospitalisation et de consultation ainsi que des utilités.

Les Installations Classées pour la Protection (ICPE) du site ont été modifiés ;
Ce ci exige :

< l' augmentation de la puissance de la chaufferie existante (mise en place de nouvelles chaudières)

- < l'augmentation de la puissance de la centrale de groupes électrogènes de secours
- < l'augmentation de la capacité de fluides médicaux (air comprimé, oxygène).

Ces installations sont soumises à :

- une procédure de Demande d'Autorisation d'Exploiter (installations de combustion : groupes électrogènes et chaudières gaz/fioul)
- une procédure de Déclaration (stockage d'oxygène et de liquides inflammables)

I.4. Composition du dossier

Le dossier présenté en enquête publique comprend 2 tomes :

< le tome 1 contient 6 parties:

- Demande d'autorisation d'exploiter et un résumé non technique des études d'impact et de dangers
- Présentation de l'établissement et des installations
- Etude d'impact
- Etude des dangers
- Notice d'hygiène et de sécurité
- Annexes

Le dossier est accompagné par l'avis de l'autorité environnementale pour le préfet de la Région Picarde en date du 11 avril 2013.

< le tome 2 contient 6 parties :

- Annexe A : Présentation
- Annexe B : Situation Administrative
- Annexe C : Dossier Etat Initial
- Annexe D : Dossier d'Impacts
- Annexe E : Dossier Dangers
- Annexe F : Dossier Hygiène et Sécurité

I.5. Démarche préalable

Avant le début de l'enquête et après étude du dossier, une visite du site, l'hôpital de Creil, a eu lieu le jeudi 23 mai 2013.

J'étais accompagné de M. Vanquelef, commissaire suppléant, pour cette visite préalable à l'enquête publique. Nous avons été reçus par M. Jaborska qui nous a fait visiter les lieux prévus aux implantations des futures installations.

I.6. Information du public

Quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, des avis au public d'ouverture d'enquête ont été publiés dans les annonces légales de deux journaux locaux, avis paru dans :

- Le Parisien- Oise Matin le jeudi 16 mai 2013 et le vendredi 7 juin 2013
- Le Courrier Picard le vendredi 17 mai 2013 et le vendredi 7 juin 2013

Quinze jours avant le début d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis est resté affiché en mairie de Creil, en mairie annexe de Rouher et en mairie annexe ZAC., du 22 mai au 6 juillet 2013 inclus.

Les copies de ces insertions dans les journaux ainsi que celles des affichages en mairies sont joints au dossier d'enquête publique.

I.7. Les Permanences

Les horaires et jours de permanence ont été choisis pour favoriser la venue du public à la mairie de Creil.

Je me suis tenu personnellement à la disposition du public à cette mairie :

- le jeudi 6 juin 2013 de 9h à 12h
- le mardi 11 juin 2013 de 9h à 12h
- le jeudi 20 juin 2013 de 14h à 17h
- le vendredi 28 juin de 14h à 17h
- le samedi 6 juillet de 9h à 12h

II. Déroulement de l'Enquête Publique

Le registre d'enquête a été ouvert par mes soins à l'ouverture de l'enquête le jeudi 6 juin 2013 en mairie de Creil

Après m'être assuré que l'avis d'enquête était bien affiché sur les panneaux administratifs de la mairie de Creil, j'ai apposé mon visa sur :

- le dossier d'enquête
- l'avis d'enquête publique
- l'arrêté préfectoral

L'enquête publique s'est déroulée pendant une durée de 31 jours consécutifs, du 6 juin 2013 au 6 juillet 2013 inclus, période durant laquelle les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par mes soins, sont restés déposés à la mairie de Creil, où les personnes intéressées ont pu prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner leurs observations éventuelles sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur pour être annexées au registre.

II.1. Observations enregistrées

Au cours de mes permanences, je n'ai reçu la visite d'aucune personne venue se renseigner sur le dossier et personne n'a fait d'observations sur le registre tenu à leur disposition durant les heures d'ouverture de la mairie de Creil.

Je n'ai reçu, par ailleurs, aucune lettre ou note écrite concernant cette enquête publique.

A l'issue de l'enquête, le registre a été clos et signé par moi-même.

II.2. Analyse du projet

Etude d'impact :

< Effluents atmosphériques

Ils proviendront de la chaufferie et des groupes électrogènes de secours ; le respect des normes de rejet et des caractéristiques d'émission assure un impact limité sur l'environnement ; pour les groupes froids, le système sera de type sec avec un liquide frigorigène ne contenant pas de chlore

< Effluents liquides

Quantité négligeable d'effluents liquides provenant des groupes de combustion

< Emissions sonores

Les niveaux sonores provenant des condenseurs de groupes froids, des groupes électrogènes et des chaudières ont été modélisé de façon respecter la réglementation des émissions sonores

< Déchets

Pas d'impact représentatif sur l'environnement

< Trafic

Le trafic supplémentaire restera limité

< Faune, flore, paysage

Pas d'impact représentatif sur la faune, la flore, le paysage

< Effets sur la santé

Les effluents gazeux seront inférieurs aux Valeurs Toxicologiques de Références établies par l'OMS ;

Etude des dangers :

< Risque de légionellose

Grâce au procédé par voie sèche retenu pour le refroidissement du système de production de froid, le risque de légionellose n'existe pas.

< Risque d'incendie

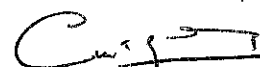
Ce risque est traité par les moyens d'extinction mis en œuvre.

< Risque de pollution accidentelle

Ce risque est très faible par les types et quantités de produits présents dans les installations et est également traité par des mesures constructives.

Le scénario de fuite de gaz et d'explosion a été évalué : les effets du scénario étudié resteront dans les limites du site ; la surpression n'atteindrait pas le seuil de 140 mbar

Chantilly, le 29 juillet 2013
Le Commissaire Enquêteur



Claude Miqueu

Conclusions du Commissaire Enquêteur

En conclusion, cette enquête s'est déroulée de manière satisfaisante et dans les conditions fixées par la législation en vigueur.

Compte tenu de ce qui précède, après avoir effectué une analyse complète des informations contenues dans le dossier d'enquête, examiné les plans joints, procédé à une visite du Groupe Hospitalier de Creil , analysé les problèmes d'impact et de dangers de ce projet,

Considérant :

- que le projet par sa nature, par les technologies employées et les mesures compensatoires permet de ne pas entraîner d'impact notable sur l'environnement du site et a pris en compte dans l'étude d'impact :

- < les effluents atmosphériques, les effluents liquides et les émissions sonores
- < les déchets générés, le trafic
- < la faune, la flore et les effets sur la santé

- que le projet présente des risques assez peu significatifs de probabilité et de gravité compte tenu des mesures de protection et de prévention prévues et tient compte dans l'étude des dangers :

- < du risque de légionellose
- < du risque d'incendie
- < du risque de pollution
- < du scénario de fuite de gaz et d'explosion au niveau de la chaufferie

Souhaitant :

- que la circulation et le stationnement des véhicules et des piétons soient améliorés dans le parking du Groupe Hospitalier de Creil

J'émet un **AVIS FAVORABLE** sur les dispositions du projet de tel qu'il résulte des différentes pièces plans et documents contenus dans le dossier d'enquête publique présenté en Mairie de Creil et dûment visés par mes soins

Chantilly, le 29 juillet 2013
Le Commissaire Enquêteur

Claude Miqueu
